

Commune :
MORETEL-DE-MAILLES (262)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 382 G
Document vérifié et numéroté le 17/10/2016
A PTGC Sud Isère
Par Marc Sauze
Géomètre Cadastre des Finances Publiques
Signé

Centre des Impôts foncier de :
Grenoble Sud Isère
Pôle Topographique de Gestion Cadastre
Centre des Finances Publiques
34 - 40 Avenue Rhin & Danube
38047 GRENOBLE CEDEX 2
Téléphone : 04 76 39 37 20

ptgc.isere@dgifp.finances.gouv.fr

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires souscripteurs (3)
a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau.
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le par géomètre à
Les propriétaires déclarants ont pris connaissance des informations portées
au dos de la présente 6463.
A , le

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

Section : B
Feuille(s) : 000 B 03
Qualité du plan : Plan non régulier

Echelle d'origine : 1/1250
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 17/10/2016
Support numérique :

D'après le document d'arpentage
dressé

Par Laurent Moret (2)

Réf. : 9270-p5933

Le 12/09/2016

